SIA AGENCY · CONSEIL ET FORMATION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Bilan de compétences



CGV

TARIF	RÉTRACTATION	PAIEMENT	REPORT
1 600 € TTC	**14 jours**	**Après rétractation**	**Sans frais**
suivi à 6 mois inclus	à compter de la signature, en financement personnel	30 % au plus, puis solde échelonné	si vous prévenez 48 heures à l'avance

01 OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de bilan de compétences réalisées par SIA Agency Conseil et Formation (ci-après « SIA Agency »). Toute commande implique leur acceptation. Elles prévalent sur tout autre document du client, sauf accord écrit contraire.

02 DOCUMENTS CONTRACTUELS

Selon le financement, la prestation donne lieu : à un contrat de formation professionnelle, pour une personne physique qui finance son bilan à titre individuel (art. L6353-3 à L6353-7 du Code du travail) ; à une convention tripartite entre l'employeur, le salarié et SIA Agency, pour un bilan financé dans le cadre du plan de développement des compétences ou d'un congé de reclassement (art. R6313-8) ; à l'acceptation de l'offre sur Mon Compte Formation (CPF), dont les conditions générales s'appliquent alors en priorité.

Sont annexés : le programme, la charte déontologique, la notice d'information RGPD et le règlement intérieur.

03 PRIX

Les prix sont exprimés en euros toutes taxes comprises et figurent sur chaque contrat, convention ou offre CPF. Bilan de compétences : **1 600 € TTC**, entretien de suivi à 6 mois inclus.

04 MODALITÉS DE PAIEMENT

Article L6353-6 du Code du travail

Personne physique (financement personnel) : aucune somme n'est exigible avant l'expiration du délai de rétractation. Il peut ensuite être payé au plus 30 % du prix ; le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement du bilan.

Entreprise : paiement à 30 jours date de facture, sans escompte. Tout retard de paiement d'un professionnel entraîne des pénalités au taux de la BCE majoré de 10 points et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (art. L441-10 et D441-5 du Code de commerce).

CPF : paiement par la Caisse des dépôts selon les règles de la plateforme.

05 DROIT DE RÉTRACTATION

Article L6353-5 du Code du travail

La personne physique qui finance son bilan dispose d'un délai de rétractation de **14 jours** à compter de la signature du contrat (délai légal de 10 jours, porté à 14 jours par SIA Agency). Elle l'exerce par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel, à l'aide du formulaire annexé au contrat. Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai.

06 REPORT, ABANDON ET FORCE MAJEURE

Article L6353-7 du Code du travail

Une séance peut être reportée sans frais si le bénéficiaire prévient au moins 48 heures à l'avance. En cas de force majeure dûment reconnue, le bénéficiaire peut rompre le contrat : seules les prestations effectivement réalisées sont dues, au prorata de leur valeur.

En cas d'abandon pour un autre motif, les séances réalisées sont dues et une indemnité limitée à 30 % des séances restantes peut être facturée à une entreprise ; elle n'est jamais imputable au financement de la formation professionnelle. Si SIA Agency interrompt la prestation de son fait, seules les séances réalisées sont facturées.

07 DÉONTOLOGIE ET CONFIDENTIALITÉ

Article L6313-4 du Code du travail

La consultante est tenue au secret professionnel (art. 226-13 du Code pénal). Les résultats détaillés et le document de synthèse appartiennent au bénéficiaire et ne sont communiqués à un tiers, y compris à l'employeur financeur, qu'avec son accord écrit. Les engagements sont détaillés dans la charte déontologique remise et signée en phase préliminaire.

08 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Règlement (UE) 2016/679

SIA Agency, représentée par Jihene Rahali, est responsable du traitement des données collectées pour exécuter la prestation ; finalités, durées et droits sont détaillés dans la notice RGPD remise au bénéficiaire. La plateforme Bilaneo intervient comme sous-traitant pour les exercices en ligne. Les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité s'exercent auprès de jihenee.rahali@gmail.com. Réclamation possible auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

09 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports et outils remis restent la propriété de SIA Agency ou de leurs auteurs. Ils sont concédés pour un usage strictement personnel et ne peuvent être reproduits ni diffusés sans accord écrit.

10 RÉCLAMATIONS

Toute réclamation est adressée par écrit à jihenee.rahali@gmail.com ou à l'adresse du siège. Accusé de réception sous 5 jours ouvrés, réponse écrite motivée sous 15 jours. Les réclamations sont enregistrées et analysées dans le cadre de l'amélioration continue. La procédure complète est publiée sur sia-agency.fr.

11 MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Articles L611-1 et suivants du Code de la consommation

Après une réclamation écrite restée sans solution, le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur SMP : www.mediateur-consommation-smp.fr.

12 DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes conditions sont soumises au droit français. À défaut d'accord amiable, les litiges avec un professionnel relèvent du tribunal de commerce de Nanterre. Pour un consommateur, les règles légales de compétence s'appliquent.